

CAHIER DES CHARGES DE DEMANDES DE FORMATION

ACTION DU PLAN DE PROFESSIONNALISATION

1. Contexte

Via Compétences, le CARIF OREF de la région Auvergne-Rhône-Alpes, est un groupement d'intérêt public (GIP) financé par l'État et le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Parmi ses missions, Via Compétences accompagne les professionnels régionaux de l'orientation, la formation, l'emploi et l'insertion en leur proposant une *offre de professionnalisation* visant notamment à :

- maintenir ou développer leurs compétences ;
- créer une culture commune entre les différents acteurs ;
- favoriser la coopération entre les réseaux.

Cette offre de professionnalisation prend la forme d'un *plan de professionnalisation annuel*. Ce plan est organisé en cinq domaines de formation, eux-mêmes déclinés en actions qui sont mises en œuvre selon différentes modalités : formations, webinaires, modules e-learning, ateliers d'échanges de pratiques, etc. Il est élaboré à partir d'une analyse de besoins réalisée chaque année auprès des acteurs de la formation, de l'orientation, de l'emploi et de l'insertion de la région.

En ce qui concerne les formations, certaines sont animées directement par Via Compétences, d'autres sont confiées à des prestataires. Via Compétences organise une consultation ouverte annuelle afin de trouver des prestataires à même de réaliser certaines actions de formation.

Le présent cahier des charges correspond à une demande de formation initiée par Via Compétences.

2. Engagements réciproques

Le mode de contractualisation proposé relève du régime de la prestation de services, prévoyant un coût d'intervention forfaitaire à la session. Le tarif forfaitaire journalier de référence proposé par Via Compétences est de 1 120 € TTC. Il pourra faire l'objet d'une négociation sur la base du contenu de la réponse apportée par le prestataire.

Le contrat de prestation de service prévoit des engagements pour Via Compétences et pour le prestataire retenu :

Référentiel qualité

 Via Compétences est certifié Qualiopi – Actions de formation : les exigences du référentiel national qualité s'appliquent pour chacune des

	actions de formation mises en œuvre, qu'elles soient animées directement par Via Compétences ou par l'un de ses prestataires.
Modalités financières	 Le prestataire proposera un tarif forfaitaire exprimé en coût total, par session de formation, toutes taxes comprises, tous frais compris. Le règlement de la prestation sera effectué sur service fait et après dépôt d'une facture sur la plateforme Chorus Pro. Le seuil minimum d'ouverture des sessions est fixé à 8 participants. En-deçà de ce seuil, la session pourra être annulée sur décision de Via Compétences.
Engagements	Avant chaque session :
de Via	 Planification des sessions en lien avec le prestataire (dates et lieux)
Compétences	Communication des actions (newsletters, réseaux sociaux)
	Gestion administrative des inscriptions
	Edition des conventions ou contrats de formation professionnelle
	Convocation des participants
	Réalisation des feuilles d'émargement
	Après chaque session :
	 Diffusion du questionnaire de satisfaction et d'évaluation auprès des participants
	Facturation des participants
	Edition des certificats de réalisation
Engagements	Avant chaque session :
du prestataire	Conception des ressources et supports pédagogiques
	 Réservation des moyens matériels nécessaires : salle de formation, vidéoprojecteur, paperboard
	 Transmission du questionnaire complété d'accessibilité de la salle de formation
	 Envoi aux participants d'un questionnaire de recueil des besoins individuels
	Pendant chaque session :
	Fourniture d'un accueil café
	Animation pédagogique
	 Réalisation d'un temps d'évaluation à chaud en fin de formation, auquel Via Compétences se réserve la possibilité de participer
	Après chaque session :
	 Participer à un temps de débriefing de la session avec Via Compétences
	Au plus tard 7 jours après la fin de chaque session, renvoyer les documents suivants à Via Compétences :

- Cahier d'animation (scénario pédagogique détaillé incluant le planning des séquences pédagogiques avec leur durée) *
- Supports pédagogiques (supports de présentation, lien vers ou capture d'écran d'un espace de travail en ligne...) *
- Supports d'évaluation d'acquisition des compétences (quiz, sondage, exercice...) avec les résultats individuels *
- Liste des ressources pédagogiques partagées avec les participants (bibliographies, sitographies...) *
- Réponses individuelles des participants au recueil des besoins
- Bilan de session de formation prérempli (à finaliser lors du débriefing de session de formation)
- Feuille d'émargement complétée (si présentiel) ou relevé de connexion (si distanciel)

Au regard de **l'exigence d'accessibilité** de la formation par des personnes en situation de handicap, Via Compétences se réserve le droit de demander en amont de la formation les documents de la liste ci-dessus marqués d'un astérisque (*).

3. Réponse à la consultation

La réponse à cette consultation sera faite dans le document ci-joint « *Dossier de réponse* » et devra comprendre les éléments suivants :

- Informations concernant l'organisme prestataire
- Proposition pédagogique détaillée
- Références de l'organisme
- Illustrations de vos pratiques pédagogiques (photos, captures d'écran, extraits de supports pédagogiques...)
- Proposition financière

4. Processus de sélection

La sélection du prestataire sera effectuée par un comité de sélection, qui portera une attention particulière aux éléments suivants :

- Adaptation de la proposition aux besoins des publics visés
- Certifications, démarches qualité mises en œuvre
- Pertinence pédagogique
- Adaptations pédagogiques susceptibles d'être mises en œuvre liées à la situation de handicap d'un apprenant
- Coût de la prestation

5. Descriptif de la formation telle qu'envisagée au moment de la consultation

THÉMATIQUE

Réaliser des accompagnements VAE

BESOINS DE PROFESSIONNALISATION IDENTIFIÉS, CONTEXTE

Depuis sa création en 2002, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) s'est imposée comme un dispositif clé de la formation tout au long de la vie, en permettant à toute personne de faire reconnaître officiellement les compétences acquises par l'expérience. Bien qu'elle constitue un levier essentiel de reconnaissance des compétences, la VAE restait sous-utilisée, en grande partie à cause de démarches perçues comme peu accessibles, complexes et insuffisamment outillées, tant pour les bénéficiaires que pour les professionnels. La réforme récente de la VAE, mise en œuvre pour simplifier et accélérer le parcours des candidats, élargir l'accès élargi au dispositif, et renforcer la qualité de l'accompagnement, a transformé les pratiques professionnelles ainsi que les exigences liées à l'accompagnement.

Dans ce contexte, l'accompagnement des candidats à la VAE constitue une étape décisive pour la réussite de leur parcours. Les professionnels en charge de cet accompagnement jouent un rôle central : ils doivent être en mesure d'évaluer la faisabilité du projet et les compétences acquises, de conseiller sur les démarches à entreprendre, de soutenir l'élaboration du dossier de validation et de préparer les candidats aux différentes phases de la procédure, y compris les entretiens de validation.

La professionnalisation des accompagnateurs apparaît donc comme un levier indispensable pour faire de la VAE un véritable outil d'accès à la certification et à la reconnaissance professionnelle, au service des individus comme des organisations.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE FORMATION

Développer les compétences, la méthodologie et la posture professionnelle nécessaires pour accompagner efficacement chaque étape d'un parcours VAE, que ce soit via le portail France VAE (notamment en tant qu'Architecte Accompagnateur de Parcours) ou hors plateforme, dans le respect du cadre réglementaire et des exigences qualité.

PUBLIC VISÉ

Accompagnateurs VAE débutants ou expérimentés de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

DURÉE

14 heures

NOMBRE PRÉVISIONNEL DE SESSIONS SUR L'ANNÉE 2026

1 session

NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 à 16

MODALITÉ

Présentiel, distanciel ou mixte

EN CAS DE PRÉSENTIEL: LOCALISATION

Territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes – Ville(s) proposée(s) ultérieurement par Via Compétences

PÉRIODE DE RÉALISATION

2026 - Date(s) proposée(s) ultérieurement par Via Compétences